

Modèle de règlement de jeu concours Instagram (à adapter à chaque opération)

Article 1 – Organisateur

L'association **Handi-Sup Auvergne**, dont le siège social est situé 64 Rue des Courtiaux, 63000 Clermont-Ferrand, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé : **Concours lancement Instagram**, du **08/09/2025** au **03/10/2025** inclus, sur son compte Instagram officiel : [\[@handisupauvergne\]](#).

Article 2 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique :

- âgée de plus de 13 ans,
- résidant en France métropolitaine,
- disposant d'un compte Instagram.

La participation des mineurs est soumise à l'autorisation parentale.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les utilisateurs doivent :

1. Suivre le compte Instagram [\[@handisupauvergne\]](#).
2. Commenter la publication et taguer un ami

Toute participation incomplète, frauduleuse ou ne respectant pas le présent règlement sera annulée.

Article 4 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par **tirage au sort** parmi les participants respectant les conditions du concours.

Le tirage au sort aura lieu le **03/10/2025** à Clermont-Ferrand.

Les gagnants seront annoncés via une **story et un message privé Instagram**. Ils devront confirmer leurs coordonnées dans un délai de **7 jours**. Passé ce délai, leur lot sera attribué à un autre participant.

Article 5 – Lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 1 invitation « adulte » valables sur la saison 2025 ou 2026 au parc d'attraction le PAL - Valeur environ de 35€
- 2 billet aller-retour pour le panoramique du puy de dôme - Valeur environ de 36€
- 1 carte cadeau chez POPIN - Valeur de 35€
- 6 parties gratuites de Laser Game chez Laser Jump and Games - Valeur environ de 54€
- 1 invitation pour une heure de jump challenge chez Laser Jump and Games - Valeur environ de 24€
- 4 session pour le Blind Test à reconnaissance vocale Laser Jump and Games - Valeur environ de 28€
- 2 bons cadeaux pour goûter chez l'Armoire à cuillères - Valeur environ de 46€

Ces lots ne peuvent donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

Article 6 – Responsabilités

L'association Handi-Sup Auvergne ne saurait être tenue responsable en cas de :

- dysfonctionnement du réseau Internet,
- problème lié au service Instagram,
- erreur dans les coordonnées fournies par les gagnants.

Article 7 – Données personnelles

Les informations collectées (nom, prénom, coordonnées) sont nécessaires à la remise des lots.

Elles sont destinées uniquement à l'association Handi-Sup Auvergne et ne seront ni revendues, ni utilisées à d'autres fins.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Pour l'exercer, une demande peut être adressée à : [adresse mail de l'association].

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Ce jeu n'est ni organisé, ni sponsorisé, ni administré par Instagram.